



## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

14 mai 2025

La séance est ouverte à 20h15 par [Madame Line Seewer, Présidente du Conseil communal](#).

L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 conseillers, 8 personnes excusées. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

### 1. Adoption de l'ordre du jour.

Adopté tel que présenté.

### 2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance du 19 mars 2025.

À la suite de l'acceptation du Conseil à la majorité, l'ordre du jour n'est pas lu.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté par envoi électronique.

### 3. Assermentation

À la suite de la démission de Madame Holzer, l'Alternative Rotzéranne a un siège à repouvoir. La présidente invite [Madame Arijona Ipcja](#) à venir devant l'assemblée pour entendre la lecture du serment auquel elle promet. Elle est applaudie par l'assemblée.

### 4. Communications du bureau

[Madame Line Seewer, Présidente](#), informe que le prochain Conseil communal se tiendra le 11 juin 2025. Il sera suivi d'un apéritif et se déroulera en présentiel dans les locaux habituels, et non extra-muros comme l'année précédente.

Elle annonce également qu'une formation sur les droits de proposition aura lieu à Lausanne, le mercredi suivant à 17h30. Des places étant encore disponibles, les personnes intéressées sont invitées à la contacter afin de recevoir le lien d'inscription par courriel.

Concernant le secrétariat, [Madame Line Seewer, Présidente](#), rappelle que la secrétaire actuelle occupe seule son poste, sans remplaçant-e ni suppléant-e. Elle souligne l'importance de désigner un-e secrétaire suppléant-e, dès la prochaine législature, afin de pallier toute éventuelle indisponibilité. Elle sollicite l'avis des membres du Conseil sur cette démarche et invite les personnes intéressées à se manifester par courriel auprès d'elle ou de Madame Sarah Lambert. En l'absence de candidatures spontanées, elle prendra contact avec les présidents de groupements pour envisager une solution.

### 5. Nomination complémentaire pour la commission d'urbanisme

À la suite de la démission de [Monsieur Jean-Claude Guillemin](#), un siège est à repouvoir au sein de la Commission de l'urbanisme. [Monsieur Gilles Nagloo](#), propose la nomination de [Monsieur Roland Guex](#).



6. **Préavis no 40/25** de la Municipalité au Conseil communal relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102 L. Rapport de la commission lu par **Monsieur David Fischer, Conseiller**, qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

**Monsieur Éric Portner, Municipal**, remercie la commission pour la qualité de son rapport et se tient à disposition pour toute question.

**Madame Line Seewer, Présidente**, ouvre la discussion. Aucun membre du Conseil ne souhaite intervenir.

Constatant l'absence de demandes de parole, Madame Line Seewer, déclare le débat clos et rappelle les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N° 40/2025 à relatif à la remise en état du véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac102 L
<b>Oui</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'autoriser la Municipalité de remettre en état le véhicule de voirie de marque Lindner Unitrac 102L</li><li>2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 29 '000</li><li>3. De financer ce montant par la trésorerie courante ; sans recours à l'emprunt</li></ol>
<b>Les conclusions du préavis 40/25 sont acceptées à l'unanimité.</b>	



7. **Préavis no 41/25** de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane. Rapport de la commission lu par [Monsieur Philippe Dufresne, Conseiller](#) qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances lu par [Monsieur Pascal Mijajlovic, Conseiller](#) qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

[Monsieur Julien Cattin, Municipal](#), remercie les deux commissions pour leurs rapports détaillés. Il informe que la commission s'est rendue sur place à la Rotzérane pour examiner point par point les éléments du préavis, en soulignant que la présence de membres utilisateurs de la salle a enrichi les discussions.

Il présente ensuite les deux volets de la rénovation :

- **Le volet sécuritaire** : élargissement des sorties de secours pour maintenir la capacité d'accueil, création de compartiments coupe-feu, remise en état du système de désenfumage (actuellement non conforme), mise en place d'un éclairage de secours, mise aux normes des signalisations de sortie, protection contre la foudre de la pergola, remplacement des rideaux non conformes, et élaboration d'une convention d'utilisation régissant notamment la disposition des tables et chaises ainsi que les capacités maximales. Ce document sera signé par les locataires, afin de clarifier les responsabilités.
- **Le volet esthétique et fonctionnel** : remplacement des luminaires (les tubes néon n'étant plus autorisés en Suisse depuis 2023) par un éclairage LED, remplacement du carrelage devenu vétuste, et installation de stores extérieurs.

Sur le **plan financier**, [Monsieur Julien Cattin, Municipal](#), précise que les investissements ont été correctement anticipés, en conformité avec les exigences cantonales de transparence, via un compte de préfinancement.

[Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), complète en précisant que le financement repose sur l'utilisation d'un compte de préfinancement et non plus de réserve, conformément au nouveau cadre comptable MCH2. Ce compte est alimenté par le résultat 2024, et doit être utilisé dans un délai de cinq ans. Elle explique que, pour des raisons de calendrier, le préavis est présenté avant la validation formelle des comptes, mais que cela ne remet pas en cause sa légitimité.

[Madame Line Seewer, Présidente](#), ouvre la discussion.

[Monsieur Roland Guex, Conseiller](#), demande si l'isolation du toit de la buvette est incluse dans le projet. [Monsieur Julien Cattin, Municipal](#), répond que ce point a été relevé lors de la visite, mais qu'il n'a pas été intégré au préavis en raison du coût important des travaux nécessaires. Il souligne toutefois que des éléments déjà prévus, comme les nouveaux stores et un éclairage plus performant, permettront une amélioration thermique.

[Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), ajoute que l'objectif du préavis est de limiter les coûts, qui s'élèvent déjà à 482'000 francs, et qu'il a fallu faire des choix, d'autres bâtiments nécessitant également des investissements à court terme.

[Monsieur Julien Cattin, Municipal](#), précise que le bâtiment est isolé selon les normes d'il y a trente ans, et que l'intervention actuelle constitue déjà une amélioration importante.

[Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller](#), exprime son avis selon lequel les économies d'énergie à long terme justifieront les coûts de rénovation.

[Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller](#), interroge sur l'impact des travaux sur les loyers demandés aux écoles. [Madame Aurélie Tulot, Syndique](#), répond que les loyers scolaires sont répartis en trois catégories (bâtiments anciens, gymnastiques, modernes), et que, même après rénovation, la Rotzérane restera dans la même catégorie, de celle d'une salle de gymnastique.

[Madame Line Seewer, Présidente](#), constate l'absence d'autres demandes de parole, clôt le débat et rappelle les conclusions du préavis.



Le Conseil communal de Roche

Le Conseil communal de Roche	
<b>Vu</b>	Le préavis N° 41/2025 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la Rotzérane
<b>Ouï</b>	le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
<b>Considérant</b>	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
<b>Prend acte</b>	de l'amortissement du montant de CHF 32'060.- (biens meubles et machines) sur une période de 5 ans du montant de CHF 200'000.- (préfinancement) sur une période de 10 ans du montant de CHF 250'820.- (part bâtiment) sur une période de 10 ans
<b>Décide</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation de la salle de la Rotzérane ;</li><li>2. D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 482'880.00 TTC pour ce projet de réfection ;</li><li>3. De financer ce montant par la trésorerie courant ou, en cas de nécessité, par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché le moment venu ;</li><li>4. De prélever un montant de CHF 200'000.00 sur la réserve de préfinancement pour travaux.</li></ol>
<u>Les conclusions du préavis 41/25 sont acceptées à l'unanimité.</u>	



## 8. Rapport de l'ASPIHL

Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller, lit le rapport de la commission.

Madame Line Seewer, Présidente, ouvre la discussion.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, interroge sur la direction des travaux concernant le collège intercommunal. Il indique avoir discuté avec la commune de Villeneuve, où il semble que la responsabilité exacte – entre la commune elle-même ou son service technique – n'était pas clairement définie.

Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller, répond que la direction des travaux pourrait être assurée par le Codir de l'ASPIHL, éventuellement avec du personnel en renfort.

Madame Line Seewer, Présidente, annonce le passage au point suivant de l'ordre du jour.

## 9. Communications de la Municipalité.

Aucune

## 10. Divers.

Madame Line Seewer, Présidente, ouvre la parole au Conseil.

Monsieur Olivier Delactrétaç, Conseiller, revient sur une décision prise lors de la précédente séance, concernant l'envoi du procès-verbal par courriel et la non-lecture en séance. Il s'interroge sur la conformité de cette procédure, au regard de l'article 24 et 54 du règlement, qui prévoit que les décisions doivent porter sur des objets figurant à l'ordre du jour.

Madame Line Seewer, Présidente, indique avoir contacté le canton à ce sujet. Selon la réponse reçue, l'envoi du procès-verbal par courriel est autorisé dès lors que la majorité du Conseil l'accepte. Il ne semble pas requis que ce point figure formellement à l'ordre du jour. Elle précise toutefois qu'une confirmation sera demandée au Service juridique du canton des communes, par l'intermédiaire de la juriste Madame Joëlle Wernli.

Madame Sarah L-Deubelbeiss, Secrétaire, confirme cette interprétation et ajoute que, bien que le sondage effectué lors de la séance précédente n'ait pas nécessité d'être inscrit à l'ordre du jour ni pour valider l'envoi par courriel, il aurait été opportun d'inscrire la question de la non-lecture du procès-verbal à l'ordre du jour de la présente séance, afin de formaliser la décision par un vote.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, estime que ce point figurait implicitement à l'ordre du jour, puisqu'une décision sur la lecture du PV a été soumise au Conseil.

Madame Line Seewer, Présidente, confirme qu'un membre peut toujours exiger un envoi postal du procès-verbal s'il le souhaite.

Madame Caroline Lambert, Conseillère, informe que la Fête fédérale de gymnastique se tiendra à Lausanne du 12 au 22 juin 2025. Des bénévoles sont encore recherchés, et elle invite les membres du Conseil intéressés à s'inscrire via le site officiel de l'événement.

Monsieur Florian Ecoffey, Conseiller, exprime son regret que le courriel envoyé ne précisât pas clairement que la lecture du procès-verbal ne serait pas effectuée lors de la présente séance. Il indique ne pas avoir lu le document, pensant qu'il serait lu en séance, et soulève une problématique quant à la validation d'un PV non consulté.

Il ajoute également une remarque concernant un dysfonctionnement de l'éclairage public au Grand-Cercle, allumé en journée et éteint à 21h00 depuis plusieurs semaines.



Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond qu'aucune information à ce sujet n'était parvenue à la Municipalité, mais qu'elle prendra contact immédiatement avec les services concernés pour vérifier la situation.

Madame Angela Jordan, Conseillère, précise avoir signalé ce dysfonctionnement à un employé de la voirie il y a deux semaines, qui avait indiqué qu'il ferait le nécessaire. Elle regrette que l'information ne soit pas remontée jusqu'à la Municipalité.

Madame Line Seewer, Présidente, clôt les divers en rappelant que le prochain Conseil communal aura lieu le **11 juin 2025**, suivi d'un apéritif.

Elle cède ensuite la parole à la Secrétaire pour le contre-appel.

**Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h15.**

#### CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE

Présidente

Line Seewer



Secrétaire

Sarah Lambert-Deubelbeiss